

Niveau :	<b>LICENCE PROFESSIONNELLE</b>					
Domaine :	<b>SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE</b>					<b>LP 180 ECTS</b>
Mention :	<b>TECHNIQUES ET ACTIVITES DE L'IMAGE ET DU SON</b>					
Spécialité :	<b>CONCEPTION ET CREATION MULTIMEDIA</b>					
Volume horaire étudiant :	80 h	91 h	279 h	h	150 h	<b>600 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	secrétariat pédagogique
Christophe GUILLET Maître de conférences ☎ 03.85.42.43.15 Christophe.guillet@u-bourgogne.fr	Annick JAULT Secrétaire ☎ 03.85.42.43.12 Annick.jault@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT Chalon sur Saône

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs :**

En 1824, un chalonnois nommé Nicéphore Niepce invente la photographie. Forte de cette histoire liée à l'image, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne (CACVB) a fédéré un projet d'ampleur européenne de renforcement du tissu économique local appelé "Nicéphore cité" dont l'objectif est de systématiser la mise en place d'activités dans le domaine des techniques de l'image et du son.

Cette licence professionnelle est une des pierres de l'édifice qui tend à faire de l'agglomération chalonnoise un pôle économique cohérent autour des métiers de l'image et du son. Elle associe « Nicéphore Cité », une plateforme de ressources en image et son, les unités chalonnoises de formation technique (IUT, ENSAM), artistique (Conservatoire National de Région, Ecole Municipale d'Art), industrielle et commerciale (Chambre de Commerce et d'Industrie) ainsi que les Musées Denon et Niepce de la ville et l'Espace des Arts.

La formation, polyvalente, s'articule autour de quatre axes majeurs :

- la vidéo : scénariser une histoire, réaliser un storyboard, tourner, monter, réaliser la post-production, ajouter le son, la musique, toutes les techniques issues du cinéma
- La 3D : les jeux vidéo, les maquettes virtuelles, toutes les applications liées à l'immersion virtuelle au sein d'un univers entièrement modélisé.
- Le web : la création de sites web interactifs et dynamiques, l'animation 2D avec Flash, le son et la vidéo en ligne.
- Le son : l'histoire des formes musicales, la prise de son, le montage audio-numérique, la composition, l'utilisation de logiciels performants.

La formation dispose d'intervenants professionnels spécialisés dans ces différents domaines. Les musées Niepce et Denon prennent en charge les aspects liés à l'histoire de la photographie ainsi que l'histoire de l'art et des médias. Les compétences relatives au design et au graphisme sont présentes grâce à la collaboration avec l'Ecole Média Art (E|M|A Fructidor). La composante acoustique est assurée par les professionnels du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR). L'aspect technique est pris en charge par les enseignants de l'IUT, de la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que par les enseignants-chercheurs de l'équipe « Immersion virtuelle » du laboratoire Le2i au sein de l'Institut Image de l'ENSAM. Un partenariat avec l'Espace des Arts permet également chaque année aux étudiants de travailler en collaboration avec des artistes en résidence autour de leurs créations artistiques dans le cadre de stages et projets tuteurés.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

**Métiers envisagés :** Créateurs de site Internet, auteurs et éditeurs de projets multimédia, illustrateurs graphiques et sonores, assistants réalisateurs en image et son,....

**Poursuite d'études :** D'un point de vue réglementaire, la vocation première des licences professionnelles est l'insertion professionnelle. Néanmoins, les meilleurs étudiants pourront être orientés vers des Master Professionnel ou Master Recherche.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont relatives à la maîtrise technique des supports de l'image et du son mais également à la maîtrise du contenu et du scénario élaboré. En effet, les filières liées aux nouvelles technologies sont nombreuses. Les personnes formées ont généralement un niveau technique très élevé. Cependant, il est important d'apporter une attention particulière au contenu. Les concepteurs doivent donc être attentifs au design, graphisme, esthétisme de leurs créations ainsi qu'au message véhiculé par le support. Les étudiants ont donc à l'issue de leur formation les compétences suivantes :

- Connaissance de l'histoire des médias (photographie, vidéo, image et son) et des démarches créatrices
- Connaissance des dimensions sociales de la production et de l'interprétation de l'image
- Connaissance des mécanismes généraux du droit appliqués aux enjeux juridiques créés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Connaissance des aspects théoriques et pratiques de l'image 2D, 3D
- Connaissance des aspects théoriques et pratiques de la vidéo et du son
- Connaissance approfondie des outils informatiques nécessaires à la création de sites web dynamiques ou de supports audio-vidéo interactifs

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

*Idem*

---

**Modalités d'accès à l'année de formation :**

■ sur sélection :

La Licence Professionnelle T.A.I.S. est ouverte aux étudiants titulaires d'un Bac+2 notamment :

- les titulaires d'un DUT S.R.C., Informatique, Information Communication ou équivalent
- les titulaires de 120 ECTS en licence
- les titulaires d'un BTS Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques, Informatique de Gestion, Audiovisuel, Communication visuelle, Communication et Industrie graphique, ...

Les candidatures seront examinées sur dossier par une commission d'admission transdisciplinaire qui évaluera tous les éléments d'appréciation nécessaires (résultats scolaires antérieurs, motivations et connaissances en techniques de l'image et du son, projets de création multimédia...) et éventuellement par des entretiens personnalisés.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

**Organisation et descriptif des études :**

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

UE 1	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
M111	Communication		12	12		24		CT	2		2
M112	Anglais		21	18		39		CC		3	3
M113	Gestion de projet	3	8			11		CC		1	1
M121	Culture informatique	5	6	6		17		CC		1	1
M122	Méthodologie des bases de données	1		3		4		CT	1		1
M123	Publication de documents électroniques			12		12		CC		2	2
M131	Histoire des média actuels	20				20		CT	2		2
M132	Sociologie des arts et techniques	15				15		CT	1		1
M133	Droit de la communication	10				10		CT	1		1
<b>TOTAL UE</b>		<b>54</b>	<b>47</b>	<b>51</b>		<b>152</b>	<b>14</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>14</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
M211	Mathématiques appliquées à l'imagerie numérique	6		9		15		CC		2	2
M212	Programmation avancée graphique	4		18		22		CC		2	2
M213	Exploitation de base de données			18		18		CC		1	1
M221	Systèmes de vision	10				10		CT	1		1
M222	Graphisme	3		9		12		CC		1	1
M223	Modélisation 3D			18		18		CC		2	2
M231	Acquisition et traitement vidéo	3	16	18		37		CC		3	3
M232	Acquisition et traitement du son		24			24		CT	3		3
<b>TOTAL UE</b>		<b>26</b>	<b>40</b>	<b>90</b>		<b>156</b>	<b>15</b>		<b>4</b>	<b>11</b>	<b>15</b>

UE 3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
M311	Intégration web			18		18		CC		2	2
M312	Développement de sites Web dynamiques			18		18		CC		2	2
M313	Animation 2D pour le Web			18		18		CC		2	2
M314	Animation 3D			21		21		CC		1	1
M321	Création sonore			18		18		CC		1	1
M322	Initiation aux outils audio numériques		4	18		22		CC		1	1
M323	Intégration vidéo pour le Web			18		18		CC		2	2
M324	Web design			9		9		CC		1	1
<b>TOTAL UE</b>			<b>4</b>	<b>138</b>		<b>142</b>	<b>12</b>			<b>12</b>	<b>12</b>

UE 4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
	Projet tuteuré		150			150				5	5
<b>TOTAL UE</b>			<b>150</b>			<b>150</b>	<b>5</b>			<b>5</b>	<b>5</b>

UE 5	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
	Stage									14	14
<b>TOTAL UE</b>							<b>14</b>			<b>14</b>	<b>14</b>

<b>TOTAL</b>		<b>80</b>	<b>241</b>	<b>279</b>		<b>600</b>	<b>60</b>		<b>11</b>	<b>49</b>	<b>60</b>
--------------	--	-----------	------------	------------	--	------------	-----------	--	-----------	-----------	-----------

#### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs un référentiel commun des études L-M-D a été voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne du 28/06/07 : les dispositions de ce référentiel s'appliquent à l'ensemble des formations de l'Université.

#### **Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99)**

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.**

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

#### **Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)**

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

## ORGANISATION DES STAGES

**Durée du stage :** 12 à 16 semaines

Le stage est évalué à partir des appréciations du tuteur industriel, d'un rapport écrit et d'une soutenance orale. Le mémoire de stage doit montrer que l'étudiant a parfaitement dominé le problème proposé par l'entreprise, qu'il a été capable d'établir un cahier des charges structuré, de faire une synthèse claire et précise, de montrer et de faire ressortir sans ambiguïté son apport. La soutenance doit montrer ses aptitudes dans l'expression orale, et montrer ses capacités à utiliser tous les moyens modernes de communication. Elle doit également tester ses réactions en face des questions posées et montrer l'étendue de sa culture.

La note de mémoire sera la moyenne :

- de la note du rapport écrit délivrée par le tuteur universitaire
- de la soutenance orale délivrée par le jury de soutenance composé du tuteur universitaire, d'un examinateur universitaire et du tuteur industriel.

Cette note de mémoire de stage sera associée à la note délivrée par l'entreprise pour donner la note finale de stage.

## PROJET TUTEUR

Les projets tuteurés seront réalisés par petits groupes (binômes ou trinômes) sous la responsabilité d'un enseignant, au cours de journées ou de semaines bloquées à cette intention.

Ces journées de projet interviendront une fois la moitié des enseignements effectués de façon à permettre aux étudiants de posséder les bases nécessaires à leur réalisation.

Ces projets dont le but principal est d'approfondir les connaissances des étudiants et de développer leur sens de la communication conduiront à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale.

A la fin du projet, un mémoire devra être remis en 2 exemplaires, pour évaluation croisée entre deux enseignants de l'équipe pédagogique. Une présentation orale sera ensuite effectuée devant un jury rassemblant les enseignants ayant encadré des projets.

Lors de ce projet, le travail en complète autonomie met l'étudiant face à ses responsabilités et l'oblige également à prendre des décisions, la rédaction du mémoire, quant à elle, lui permet de mettre en évidence ses facultés de synthèse.

Le projet tuteuré est donc un excellent entraînement à la fonction de chef de projet en entreprise

Les projets tuteurés pourront également s'appuyer sur les laboratoires de l'Université de Bourgogne, comme par exemple le Laboratoire d'Electronique, Informatique et Image (U.M.R. 5158 du C.N.R.S.) et sur ses membres chalonnais appartenant à l'équipe « Immersion virtuelle », dans la mesure où le projet peut garder son intérêt industriel.

### Calendrier Prévisionnel de l'année 2011/2012

<b>Période</b>	<b>Dates</b>
<b>Rentrée</b>	<b>12 Septembre 2011</b>
<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>Du 12 Septembre au 16 Décembre 2011</b>
<b>Examens Semestre 1</b>	<b>Semaine du 12 Décembre 2011</b>
<b>2<sup>e</sup> semestre</b>	<b>Du 3 Janvier 2012 au 23 Mars 2012</b>
<b>Examens Semestre 2</b>	<b>Semaine du 19 mars 2012</b>
<b>Remise de mémoire</b>	<b>27 février 2012</b>
<b>Soutenance du mémoire</b>	<b>8 mars 2012</b>
<b>Stage</b>	<b>Du 26 mars 2012 au 15 juin 2012</b>
<b>Remise de rapports de stage</b>	<b>11 juin 2012</b>
<b>Soutenance des rapports de stage</b>	<b>21 juin 2012</b>
<b>Délibérations du jury</b>	<b>27 juin 2012</b>
<b>Session de rattrapage</b>	<b>24 septembre 2012</b>
<b>Délibérations du jury</b>	<b>26 septembre 2012</b>